
THE WILDLIFE ACT
(C.C.S.M. c. W130)

**Hunting Seasons and Bag Limits Regulation,
amendment**

Regulation 19/2021
Registered March 16, 2021

Manitoba Regulation 165/91 amended

1 *The Hunting Seasons and Bag Limits Regulation, Manitoba Regulation 165/91, is amended by this regulation.*

2 **Section 1 is amended**

(a) in the definition "plan" of the English version, by striking out "appointed" and substituting "designated"; and

(b) in the definition "sans bois" of the French version, by striking out "cornes ou dont les cornes ne dépassent pas" and substituting "bois ou dont les bois ont moins de".

3 **Subsection 9(2) of the French version is amended by striking out "d'obtenir ou d'être titulaire d'un permis de résident de chasse pour le deuxième cerf pour une année sans être titulaire, pour l'année de chasse en question," and substituting "d'être titulaire d'un permis de résident de chasse pour le deuxième cerf pour une année, ou d'obtenir un tel permis, sans être titulaire pour l'année de chasse en question".**

LOI SUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE
(c. W130 de la C.P.L.M.)

**Règlement modifiant le Règlement sur les
saisons de chasse et les limites de prises**

Règlement 19/2021
Date d'enregistrement : le 16 mars 2021

Modification du R.M. 165/91

1 *Le présent règlement modifie le Règlement sur les saisons de chasse et les limites de prises, R.M. 165/91.*

2 **L'article 1 est modifié :**

a) dans la définition de « plan », par substitution, à « nommé », de « désigné »;

b) dans la définition de « sans bois » de la version française, par substitution, à « cornes ou dont les cornes ne dépassent pas », de « bois ou dont les bois ont moins de ».

3 **Le paragraphe 9(2) de la version française est modifié par substitution, à « d'obtenir ou d'être titulaire d'un permis de résident de chasse pour le deuxième cerf pour une année sans être titulaire, pour l'année de chasse en question, », de « d'être titulaire d'un permis de résident de chasse pour le deuxième cerf pour une année, ou d'obtenir un tel permis, sans être titulaire pour l'année de chasse en question ».**

4 Subsection 10(2) of the French version is amended by striking out "d'obtenir ou d'être titulaire d'un permis de résident de chasse pour le troisième cerf pour une année sans être titulaire, pour l'année de chasse en question," and substituting " d'être titulaire d'un permis de résident de chasse pour le troisième cerf pour une année, ou d'obtenir un tel permis, sans être titulaire pour l'année de chasse en question".

5 Schedules A to H are replaced with Schedules A to H to this regulation.

March 11, 2021
11 mars 2021

**Minister of Agriculture and Resource Development/
Le ministre de l'Agriculture et du Développement des ressources,**

Blaine Pedersen

4 Le paragraphe 10(2) de la version française est modifié par substitution, à « d'obtenir ou d'être titulaire d'un permis de résident de chasse pour le troisième cerf pour une année sans être titulaire, pour l'année de chasse en question, », de « d'être titulaire d'un permis de résident de chasse pour le troisième cerf pour une année, ou d'obtenir un tel permis, sans être titulaire pour l'année de chasse en question ».

5 Les annexes A à H sont remplacées par les annexes A à H du présent règlement.

SCHEDULE A
GAME BIRD AND WILD TURKEY SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3	COLUMN 4
Species	Zone/Area*	Open Seasons	Possession and Bag Limits
A. GAME BIRD LICENCE (ALL TYPES) AND DEER AND GAME BIRD LICENCE (YOUTH)			
ptarmigan	GBHZ 1 & 2	Sept. 1 – The last day of February of the following year	10 (Possession 20)
sharp-tailed grouse	GBHZ 1 & 2	Sept. 1 – Jan. 1	6 (Possession 12)
	GBHZ 3 & 4 (excluding GHA 19, 19B, 22-24, 27-33, CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Sept. 8 – Jan. 1	6 (Possession 12)
	GHA 19, 19B, 22-24, 27-33 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Sept. 8 – Jan. 1	4 (Possession 8)
ruffed grouse	GBHZ 1 & 2	Sept. 1 – Jan. 1	6 (Possession 12)
	GBHZ 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Sept. 8 – Jan. 1	6 (Possession 12)
spruce grouse	GBHZ 1 & 2	Sept. 1 – Jan. 1	6 (Possession 12)
	GBHZ 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Sept. 8 – Jan. 1	6 (Possession 12)
gray (Hungarian) partridge	GBHZ 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Sept. 8 – Jan. 1	4 (Possession 8)

SCHEDULE A (CONTINUED)
GAME BIRD AND WILD TURKEY SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3	COLUMN 4
Species	Zone/Area*	Open Seasons	Possession and Bag Limits
B. RESIDENT WILD TURKEY LICENCE			
wild turkey	GHA 22, 23, 24, 25B, 27-35A (excluding CFB Shilo), 36	Apr. 24 – May 23 Sept. 15 – Oct. 15	1 male turkey (Possession 1) 1 turkey (Possession 1)
C. WILD TURKEY LICENCE (YOUTH)			
wild turkey	GHA 22, 23, 24, 25B, 27-35A (excluding CFB Shilo), 36	Apr. 17 – May 23 Sept. 15 – Oct. 15	1 male turkey (Possession 1) 1 turkey (Possession 1)
D. RESIDENT/NON-RESIDENT GAME BIRD LICENCE AND DEER AND GAME BIRD LICENCE (YOUTH)			
ducks, coots and snipe	GBHZ 1	Sept. 1 – Oct. 31	ducks: 8 (Possession 24) coots: 8 (Possession 24) snipe: 10 (Possession 30)
	GBHZ 2	Sept. 1 – Nov. 30	ducks: 8 (Possession 24) coots: 8 (Possession 24) snipe: 10 (Possession 30)
	GBHZ 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area and GHA 38)	Sept. 1 – Dec. 6	ducks: 8 (Possession 24) coots: 8 (Possession 24) snipe: 10 (Possession 30)
Canada geese, cackling, brant and white-fronted geese	GBHZ 1	Sept. 1 – Oct. 31	8 (Possession 24)
	GBHZ 2	Sept. 1 – Nov. 30	8 (Possession 24)
	GBHZ 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area and GHA 38)	Mar. 1 – Mar. 10 Sept. 1 – Dec. 6	8 (Possession 24) 8 (Possession 24)
snow (blue) geese and Ross's geese	GBHZ 1	Aug. 15 – Oct. 31	50 (Possession unlimited)
	GBHZ 2	Sept. 1 – Nov. 30	50 (Possession unlimited)

SCHEDULE A (CONTINUED)
GAME BIRD AND WILD TURKEY SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3	COLUMN 4
Species	Zone/Area*	Open Seasons	Possession and Bag Limits
	GBHZ 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area and GHA 38)	Sept. 1 – Dec. 6	50 (Possession unlimited)
sandhill cranes	GBHZ 1 & 2	Sept. 1 – Nov. 30	5 (Possession 15)
	GBHZ 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area and GHA 38)	Sept. 1 – Dec. 6	5 (Possession 15)
woodcock	GBHZ 3 & 4	Sept. 8 – Dec. 6	8 (Possession 24)
E. RESIDENT GAME BIRD LICENCE AND DEER AND GAME BIRD LICENCE (YOUTH)			
ducks, coots and snipe	Those parts of GHA 38 found within the R.M. of Macdonald and the R.M. of Rosser	Sept. 1 – Dec. 6	ducks: 8 (Possession 24) coots: 8 (Possession 24) snipe: 10 (Possession 30)
Canada geese, cackling, brant and white-fronted geese	Those parts of GHA 38 found within the R.M. of Macdonald and the R.M. of Rosser	Sept. 1 – Sept. 23 Mar. 1 – Mar. 10 Sept. 24 – Dec. 6	12 (Possession 24) 8 (Possession 24) 8 (Possession 24)
snow (blue) geese and Ross's geese	Those parts of GHA 38 found within the R.M. of Macdonald and the R.M. of Rosser	Sept. 1 – Dec. 6	50 (Possession unlimited)
sandhill cranes	Those parts of GHA 38 found within the R.M. of Macdonald and the R.M. of Rosser	Sept. 1 – Dec. 6	5 (Possession 15)
F. RESIDENT SPRING CONSERVATION GOOSE LICENCE			
snow (blue) geese and Ross's geese	Those parts of GHA 38 found within the R.M. of Macdonald and the R.M. of Rosser	Mar. 15 – May 31	50 (Possession unlimited)
Canada Geese	Those parts of GHA 38 found within the R.M. of Macdonald and the R.M. of Rosser	Mar. 1 – Mar. 31	8 (Possession 24)

SCHEDULE A (CONTINUED)
GAME BIRD AND WILD TURKEY SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3	COLUMN 4
Species	Zone/Area*	Open Seasons	Possession and Bag Limits
G. FOREIGN RESIDENT GAME BIRD LICENCE			
ducks, coots and snipe	GBHZ 1	Sept. 1 – Oct. 31	ducks: 8 (Possession 24) coots: 8 (Possession 24) snipe: 10 (Possession 30)
	GBHZ 2	Sept. 8 – Nov. 30	ducks: 8 (Possession 24) coots: 8 (Possession 24) snipe: 10 (Possession 30)
	GBHZ 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Sept. 24 – Dec. 6	ducks: ¹ 8 (Possession 24) coots: 8 (Possession 24) snipe: 10 (Possession 30)
Canada geese, cackling, brant and white-fronted geese	GBHZ 1	Sept. 1 – Oct. 31	8 (Possession 24)
	GBHZ 2	Sept. 8 – Nov. 30	5 (Possession 15)
	GBHZ 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Sept. 24 – Dec. 6 ²	5 (Possession 15)
snow (blue) geese and Ross's geese	GBHZ 1	Aug. 15 – Oct. 31	50 (Possession unlimited)
	GBHZ 2	Sept. 8 – Nov. 30	50 (Possession unlimited)
	GBHZ 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Sept. 17 – Dec. 6	50 (Possession unlimited)
sandhill cranes	GBHZ 1 & 2	Sept. 1 – Nov. 30	5 (Possession 15)
	GBHZ 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area and GHA 38)	Sept. 1 – Dec. 6	5 (Possession 15)

SCHEDULE A (CONTINUED)
GAME BIRD AND WILD TURKEY SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3	COLUMN 4
Species	Zone/Area*	Open Seasons	Possession and Bag Limits
woodcock	GBHZ 3 & 4	Sept. 8 – Dec. 6	4 (Possession 12)

¹ In GBHZ 4, not more than 4 daily or 12 in possession may be canvasbacks or redheads or a combination of the two species.

² Up to and including the second Sunday in October, in GHA 13A, 14, 14A, all that portion of GHA 16 south of the north limit of Township 33, GHA 18, 18A, 18B, 18C, 19, 19A, 19B, 20, 21A, 23A, 25 and GBHZ 4, from one half hour before sunrise until 12:00 noon, local time.

H. RESIDENT/NON-RESIDENT/FOREIGN RESIDENT SPRING CONSERVATION GOOSE LICENCE

snow (blue) geese and Ross's geese	GBHZ 1	Apr. 1 – Jun. 15	50 (Possession unlimited)
	GBHZ 2, 3 & 4 (excluding GHA 38, CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Mar. 15 – May 31	50 (Possession unlimited)
Canada Geese	GBHZ 3 & 4 (excluding GHA 38, CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Mar. 1 – Mar. 31	8 (Possession 24)

I. WATERFOWLER HERITAGE DAYS (RESIDENT YOUTH HUNTING)

ducks, coots and snipe	GBHZ 1, 2, 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Sept. 1 – Sept. 7	ducks: 8 (Possession 24) coots: 8 (Possession 24) snipe: 10 (Possession 30)
	Those parts of GHA 38 found within the R.M. of Macdonald and the R.M. of Rosser	Sept. 1 – Sept. 7	12 (Possession 24)
Canada geese, cackling, brant and white-fronted geese	GBHZ 1, 2, 3 & 4 (excluding CFB Shilo, Oak Hammock Waterfowl Control Area and GHA 38)	Sept. 1 – Sept. 7	8 (Possession 24)

SCHEDULE A (CONTINUED)
 GAME BIRD AND WILD TURKEY SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3	COLUMN 4
Species	Zone/Area*	Open Seasons	Possession and Bag Limits
snow (blue) geese and Ross's geese	GBHZ 1, 2, 3 & 4 (excluding CFB Shilo and Oak Hammock Waterfowl Control Area)	Sept. 1 – Sept. 7	50 (Possession unlimited)

* Game Bird Hunting Zone (GBHZ) / Game Hunting Area (GHA)

SCHEDULE B
DEER SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Equipment	Season Date
A. RESIDENT GENERAL DEER LICENCE OR DEER AND GAME BIRD LICENCE (YOUTH)		
Areas 5-7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17, 17B	Archery	Aug. 30 – Sept. 19
		Oct. 18 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow ¹	Oct. 11 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Sept. 20 – Oct. 17 Nov. 8 – Nov. 28
Areas 12-14, 14A, 17A, 18, 18A, 18B, 18C, 19A, 20, 21, 25	Archery	Aug. 30 – Sept. 19
		Oct. 18 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow ¹	Oct. 11 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28
Areas 16, 19, 19B, 21A, 22, 23, 23A, 24, 25A, 25B, 27-32, 34, 34C, 35, 35A	Archery	Aug. 30 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow ¹	Oct. 11 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28
	Areas 26, 36 (excluding Whiteshell Game Bird Refuge)	Archery
Muzzleloader and Crossbow ¹		Sept. 24 – Nov. 7
Muzzleloader and Crossbow		Oct. 1 – Nov. 7
All equipment		Nov. 8 – Dec. 12
Area 33		Archery
	Shotgun and Muzzleloader	Sept. 27 – Oct. 10
		Nov. 29 – Dec. 19
Areas 34A, 34B	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
Those parts of area 38 found within the R.M. of Macdonald	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
	Shotgun and Muzzleloader	Sept. 27 – Oct. 10
		Nov. 29 – Dec. 19

¹ Under age 18 only

SCHEDULE B (CONTINUED)
DEER SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Equipment	Season Date
B. RESIDENT SECOND DEER LICENCE		
Area 17A	Archery	Aug. 30 – Sept. 19 Oct. 18 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28
Area 22, those parts of Area 25B defined in Director of Surveys Plan No. 20350, Area 27, 28, 29, 29A, 30, 31, 31A, 32, 35A	Archery	Aug. 30 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28
Areas 26, 36 (excluding Whiteshell Game Bird Refuge)	Archery	Aug. 30 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 1 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28
Area 34A	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
Area 33, those parts of Area 38 found within the R.M. of Macdonald	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
	Shotgun and Muzzleloader	Sept. 27 – Oct. 10 Nov. 29 – Dec. 19
C. RESIDENT THIRD DEER LICENCE		
Area 26	Archery	Aug. 30 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 1 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Dec. 12
Area 34A	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
Those parts of Area 38 found within the R.M. of Macdonald	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
	Shotgun and Muzzleloader	Sept. 27 – Oct. 10 Nov. 29 – Dec. 19
D. NON-RESIDENT GENERAL DEER LICENCE		
Areas 5-7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17, 17B	Archery	Aug. 30 – Sept. 19 Oct. 18 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Sept. 20 – Oct. 17 Nov. 8 – Nov. 28

SCHEDULE B (CONTINUED)
DEER SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Equipment	Season Date
Areas 12, 13, 13A, 14, 14A, 17A, 18-18C, 19A, 20, 21, 23A, 25	Archery	Aug. 30 – Sept. 19 Oct. 18 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28
	Archery	Aug. 30 – Nov. 7
Areas 16, 19, 19B, 21A, 22, 23, 23A, 24, 25A, 25B, 27-32, 34, 34C, 35, 35A	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28
	Archery	Aug. 30 – Nov. 7
Areas 26, 36 (excluding Whiteshell Game Bird Refuge)	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 1 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Dec. 12
	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
Area 33	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
Areas 34A, 34B	Archery	Aug. 30 – Nov. 28

E. FOREIGN RESIDENT GENERAL DEER LICENCE

Areas 5-7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17, 17B	All equipment	Sept. 20 – Oct. 17 Nov. 8 – Nov. 28
Areas 12-14, 14A, 16, 17A, 18-21, 21A, 23, 23A, 25, 34, 35	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28
Areas 26, 36 (excluding Whiteshell Game Bird Refuge)	All equipment	Nov. 8 – Dec. 12

F. FOREIGN RESIDENT ARCHERY DEER LICENCE

Areas 5-8, 10, 11, 12-14, 14A, 15, 15A, 17, 17A, 17B, 18-18C, 19A, 20, 21, 25	Archery	Aug. 30 – Sept. 19 Oct. 18 – Nov. 7
Areas 16, 19, 19B, 21A, 22, 23, 23A, 24, 25A, 25B, 26, 27-32, 34, 34C, 35, 35A, 36 (excluding Whiteshell Game Bird Refuge)	Archery	Aug. 30 – Nov. 7
Areas 33, 34A, 34B	Archery	Aug. 30 – Nov. 28

SCHEDULE B (CONTINUED)

DEER SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Equipment	Season Date
G. FOREIGN RESIDENT MUZZLELOADER DEER LICENCE		
Areas 5-8, 10, 11, 12-14, 14A, 15, 15A, 16, 17, 17A, 17B, 18-21, 21A, 23, 23A, 25, 34, 35	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
Areas 26, 36 (excluding Whiteshell Game Bird Refuge)	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 1 – Nov. 7

SCHEDULE C
ELK SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Open Season	Bag Limit
A. RESIDENT DRAW ARCHERY ELK LICENCE		
Area 13	Aug. 30 – Sept. 19	1 elk
Area 13A, and that part of Area 14 west of the Swan-Pelican Provincial Forest and south of Dawson Bay on Lake Winnipegosis	Aug. 30 – Sept. 19	1 elk
Area 18A	Aug. 30 – Sept. 19	1 elk
Areas 18, 18B	Aug. 30 – Sept. 19	1 elk
Area 18C	Aug. 30 – Sept. 19	1 elk
Areas 19, 19A	Aug. 30 – Sept. 19	1 elk
Area 20	Aug. 30 – Sept. 19	1 elk
Area 21	Aug. 30 – Sept. 19	1 elk
Area 25	Aug. 30 – Sept. 26	1 elk
Areas 23, 23A	Aug. 30 – Nov. 7	1 elk or 1 moose
Area 25A	Aug. 30 – Sept. 26	1 elk
Areas 28, 31A	Aug. 30 – Sept. 19	1 elk
Areas 29, 29A	Aug. 30 – Sept. 19	1 elk
Area 30 (excluding CFB Shilo)	Aug. 30 – Sept. 26	1 elk
B. RESIDENT DRAW GENERAL ELK LICENCE		
Areas 13, 13A, and that part of Area 14 west of the Swan-Pelican Provincial Forest and south of Dawson Bay on Lake Winnipegosis	Oct. 4 – Oct. 17	1 male elk
Areas 13, 13A, and that part of Area 14 west of the Swan-Pelican Provincial Forest and south of Dawson Bay on Lake Winnipegosis	Dec. 13 – Dec. 19	1 elk
Areas 18, 18A, 18B, 18C	Oct. 4 – Oct. 17	1 male elk
Area 18	Dec. 13 – Dec. 19	1 elk
Area 18A	Dec. 13 – Dec. 19	1 elk

SCHEDULE C (CONTINUED)
ELK SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Open Season	Bag Limit
Area 18B	Dec. 13 – Dec. 19	1 elk
Area 18C	Dec. 13 – Dec. 19	1 elk
Areas 19, 19A	Dec. 13 – Dec. 19	1 elk
Area 20	Sept. 27 – Oct. 17	1 male elk
Areas 21, 25	Sept. 27 – Oct. 17	1 male elk
Areas 21, 25	Dec. 13 – Dec. 19	1 elk
Area 23	Nov. 29 – Dec. 19	1 elk or 1 moose
Area 23	Dec. 27 – Jan. 9	1 elk or 1 moose
Area 23	Jan. 10 – Jan. 23	1 elk or 1 moose
Area 23A	Nov. 29 – Dec. 19	1 elk or 1 moose
Area 23A	Dec. 27 – Jan. 9	1 elk or 1 moose
Area 23A	Jan. 10 – Jan. 23	1 elk or 1 moose
Area 25A	Dec. 13 – Dec. 19	1 elk
Areas 28, 31A	Sept. 27 – Oct. 17	1 elk
Areas 28, 31A	Dec. 13 – Dec. 19	1 elk
Areas 29, 29A (excluding those portions of the Turtle Mountain Community Pasture defined in Director of Surveys Plan No. 20649)	Sept. 27 – Oct. 17	1 male elk
Areas 29, 29A	Dec. 13 – Dec. 19	1 elk
Area 30 (excluding CFB Shilo)	Sept. 27 – Oct. 17	1 male elk

C. RESIDENT LANDOWNER DRAW GENERAL ELK LICENCE

Area 13A	Sept. 27 – Oct. 10 Nov. 29 – Dec. 12	1 antlerless elk
Area 18A	Sept. 27 – Oct. 10 Nov. 29 – Dec. 12	1 antlerless elk
Area 18B	Sept. 27 – Oct. 10 Dec. 6 – Dec. 12	1 antlerless elk
Area 18C	Sept. 27 – Oct. 10 Dec. 6 – Dec. 12	1 antlerless elk
Areas 19, 19A	Sept. 27 – Oct. 10 Dec. 6 – Dec. 12	1 antlerless elk

SCHEDULE C (CONTINUED)

ELK SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Open Season	Bag Limit
Areas 21, 25	Nov. 29 – Dec. 12	1 antlerless elk
Areas 23, 23A	Aug. 30 – Nov. 7 Dec. 13 – Dec. 19 Dec. 27 – Jan. 2	1 elk or 1 moose
Area 25A	Nov. 29 – Dec. 12	1 antlerless elk
Areas 28, 31A	Nov. 29 – Dec. 12	1 antlerless elk
Areas 29, 29A	Nov. 29 – Dec. 12	1 antlerless elk
Area 30 (excluding CFB Shilo)	Sept. 27 – Oct. 24	1 elk

SCHEDULE D
MOOSE SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Open Season	Bag Limit
A. RESIDENT ARCHERY MOOSE LICENCE		
Areas 2A, 4, 6A, 7, 9, 9A, 11	Aug. 30 – Sept. 19	1 male moose
B. RESIDENT DRAW ARCHERY MOOSE LICENCE		
Areas 27, 28, 31A	Sept. 20 – Oct. 17	1 male moose
C. RESIDENT DRAW GENERAL MOOSE LICENCE		
Area 5	Sept. 20 – Oct. 17	1 male moose
Area 6	Sept. 20 – Oct. 17	1 male moose
Area 8	Sept. 20 – Oct. 17	1 male moose
Area 15, 15A	Sept. 20 – Oct. 17	1 male moose
	Nov. 29 – Dec. 12	
Area 20	Sept. 20 – Oct. 17	1 male moose
Areas 27, 28, 31A	Nov. 29 – Dec. 5	1 male moose
D. RESIDENT GENERAL MOOSE LICENCE AND CONSERVATION MOOSE LICENCE		
Areas 1, 2, 3, 3A	Aug. 30 – Dec. 19	1 male moose
Areas 2A, 17, 17B	Sept. 20 – Oct. 17	1 male moose
	Nov. 29 – Dec. 12	
Area 9	Sept. 20 – Oct. 17	1 male moose
	Nov. 29 – Dec. 19	
E. NON-RESIDENT GENERAL MOOSE LICENCE		
Areas 1, 2, 3, 3A	Aug. 30 – Oct. 17	1 male moose
Areas 9, 17, 17B	Sept. 20 – Oct. 17	1 male moose
F. FOREIGN RESIDENT GENERAL MOOSE LICENCE		
Areas 1, 2, 3, 3A	Aug. 30 – Oct. 17	1 male moose
Areas 9, 17, 17B	Sept. 20 – Oct. 17	1 male moose

SCHEDULE D (CONTINUED)

MOOSE SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Open Season	Bag Limit
G. RESIDENT CONSERVATION GENERAL MOOSE LICENCE		
Areas 4, 7, 7A, 9A, 10, 11, 17A	Sept. 20 – Oct. 17 Nov. 29 – Dec. 12	1 male moose
Area 6A	Sept. 20 – Oct. 17	1 male moose

SCHEDULE E
CARIBOU SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Open Season	Bag Limit
A. RESIDENT GENERAL CARIBOU LICENCE		
Area 1 – Fall	Aug. 30 – Oct. 31	1 caribou
Area 1 – Winter	Nov. 1 – The last day of February of the following year	1 caribou
Area 2	Nov. 22 – Jan. 31	1 caribou
Area 3 (excluding Kaskatamagan Wildlife Management Area)	Aug. 30 – Sept. 30	1 caribou
Area 3 (including Kaskatamagan Wildlife Management Area)	Oct. 1 – Jan. 31	1 caribou
B. NON-RESIDENT AND FOREIGN RESIDENT GENERAL CARIBOU LICENCE		
Area 1	Aug. 30 – Oct. 18	1 caribou
C. RESIDENT SECOND GENERAL CARIBOU LICENCE		
Area 1	Aug. 30 – Oct. 31 Nov. 1 – The last day of February of the following year	1 caribou
D. NON-RESIDENT AND FOREIGN RESIDENT SECOND GENERAL CARIBOU LICENCE		
Area 1	Aug. 30 – Oct. 18	1 caribou

SCHEDULE F
BLACK BEAR SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Equipment	Season date
A. RESIDENT GENERAL BLACK BEAR LICENCE AND BLACK BEAR LICENCE (YOUTH)		
Areas 1-3A, 7A, 9, 9A, 17, 17B	All equipment	Apr. 26 – June 30 Aug. 15 – Nov. 1
Areas 4-7, 8, 10-12, 13A-16, 17A, 18A-21A, 26 (excluding Hecla Island)	All equipment	Apr. 26 – June 20 Aug. 15 – Nov. 1
Areas 22-25B, 30 (excluding CFB Shilo), 34, 34C, 35, 35A, 36	All equipment	Apr. 26 – June 13 Aug. 15 – Nov. 1
Areas 13, 18	All equipment	Apr. 26 – June 20 Aug. 15 – Sept. 19
Areas 34A, 34B	Archery	Apr. 26 – June 13 Aug. 15 – Nov. 1
B. NON-RESIDENT GENERAL BLACK BEAR LICENCE		
Areas 1-3A, 7A, 9, 9A, 17, 17B	All equipment	Apr. 26 – June 30 Aug. 15 – Nov. 1
Areas 4-7, 8, 10-12, 13A-16, 17A, 18A-21A, 26 (excluding Hecla Island)	All equipment	Apr. 26 – June 20 Aug. 15 – Nov. 1
Areas 22-25B, 30 (excluding CFB Shilo), 34, 34C, 35, 35A, 36	All equipment	Apr. 26 – June 13 Aug. 15 – Nov. 1
Areas 13, 18	All equipment	Apr. 26 – June 20 Aug. 15 – Sept. 19
Area 34B	Archery	Apr. 26 – June 13 Aug. 15 – Nov. 1
C. FOREIGN RESIDENT GENERAL BLACK BEAR LICENCE		
Areas 1, 2A, 3, 3A, 7A, 9, 9A, 17, 17B	All equipment	Apr. 26 – June 30 Aug. 15 – Nov. 1
Areas 4-7, 8, 10-12, 13A-16, 17A, 18A-21A, 26 (excluding Hecla Island)	All equipment	Apr. 26 – June 20 Aug. 15 – Nov. 1
Areas 22-25B, 34, 35, 35A, 36	All equipment	Apr. 26 – June 13 Aug. 15 – Nov. 1

SCHEDULE F (CONTINUED)
BLACK BEAR SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Equipment	Season date
Areas 13, 18	All equipment	Apr. 26 – June 20 Aug. 15 – Sept. 20
Area 34B	Archery	Apr. 26 – June 13 Aug. 15 – Nov. 1

SCHEDULE G
GRAY (TIMBER) WOLF SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Open Season	Bag Limit
ANY CURRENT YEAR BIG GAME LICENCE		
All GHAs, except Areas 18, 18A, 18B, 18C, 26 and 38	Aug. 30 – March 31	1 wolf
Areas 18, 18A, 18B, 18C and 26	Aug. 30 – March 31	2 wolves

SCHEDULE H
COYOTE SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Open Season	Bag Limit

ANY CURRENT YEAR BIG GAME LICENCE

All GHAs, except Area 38

Aug. 30 – The last day of
February of the following year

1 coyote

ANNEXE A
SAISONS DE CHASSE AU GIBIER À PLUME ET AU DINDON SAUVAGE

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4
Espèces	Zones de chasse*	Saisons de chasse	Limites de prises et de possession
A. PERMIS DE CHASSE AU GIBIER À PLUME (TOUS LES TYPES) ET PERMIS DE CHASSE AU CERF ET AU GIBIER À PLUME (JEUNE)			
lagopède	ZCGP 1 et 2	du 1 ^{er} sept. au dernier jour de févr. de l'année suivante	10 (possession 20)
gélinotte à queue fine	ZCGP 1 et 2	du 1 ^{er} sept. au 1 ^{er} janv.	6 (possession 12)
	ZCGP 3 et 4 (à l'exception des ZCG 19, 19B, 22 à 24 et 27 à 33 de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 8 sept. au 1 ^{er} janv.	6 (possession 12)
	ZCG 19, 19B, 22 à 24 et 27 à 33 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 8 sept. au 1 ^{er} janv.	4 (possession 8)
gélinotte huppée	ZCGP 1 et 2	du 1 ^{er} sept. au 1 ^{er} janv.	6 (possession 12)
	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 8 sept. au 1 ^{er} janv.	6 (possession 12)
tétrras du Canada	ZCGP 1 et 2	du 1 ^{er} sept. au 1 ^{er} janv.	6 (possession 12)
	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 8 sept. au 1 ^{er} janv.	6 (possession 12)

ANNEXE A (SUITE)

SAISONS DE CHASSE AU GIBIER À PLUME ET AU DINDON SAUVAGE

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4
Espèces	Zones de chasse*	Saisons de chasse	Limites de prises et de possession
francolin gris	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 8 sept. au 1 ^{er} janv.	4 (possession 8)
B. PERMIS DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE AU DINDON SAUVAGE			
dindon sauvage	ZCG 22, 23, 24, 25B, 27 à 35A (à l'exception de la BFC Shilo) et 36	du 24 avr. au 23 mai du 15 sept. au 15 oct.	1 dindon mâle (poss. 1) 1 dindon (possession 1)
C. PERMIS DE CHASSE AU DINDON SAUVAGE (JEUNE)			
dindon sauvage	ZCG 22, 23, 24, 25B, 27 à 35A (à l'exception de la BFC Shilo) et 36	du 17 avr. au 23 mai du 15 sept. au 15 oct.	1 dindon mâle (poss. 1) 1 dindon (possession 1)
D. PERMIS DE RÉSIDENT ET DE NON-RÉSIDENT POUR LA CHASSE AU GIBIER À PLUME ET PERMIS DE CHASSE AU CERF ET AU GIBIER À PLUME (JEUNE)			
canard, foulque et bécassine	ZCGP 1	du 1 ^{er} sept. au 31 oct.	canard : 8 (possession 24) foulque : 8 (possession 24) bécassine : 10 (poss. 30)
	ZCGP 2	du 1 ^{er} sept. au 30 nov.	canard : 8 (possession 24) foulque : 8 (possession 24) bécassine : 10 (poss. 30)
	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock et de la ZCG 38)	du 1 ^{er} sept. au 6 déc.	canard : 8 (possession 24) foulque : 8 (possession 24) bécassine : 10 (poss. 30)

ANNEXE A (SUITE)

SAISONS DE CHASSE AU GIBIER À PLUME ET AU DINDON SAUVAGE

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4
Espèces	Zones de chasse*	Saisons de chasse	Limites de prises et de possession
bernache du Canada, bernache de Hutchins, bernache cravant et oie à front blanc	ZCGP 1	du 1 ^{er} sept. au 31 oct.	8 (possession 24)
	ZCGP 2	du 1 ^{er} sept. au 30 nov.	8 (possession 24)
	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock et de la ZCG 38)	du 1 ^{er} au 10 mars du 1 ^{er} sept. au 6 déc.	8 (possession 24) 8 (possession 24)
oie des neiges et oie de Ross	ZCGP 1	du 15 août au 31 oct.	50 (possession illimitée)
	ZCGP 2	du 1 ^{er} sept. au 30 nov.	50 (possession illimitée)
	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock et de la ZCG 38)	du 1 ^{er} sept. au 6 déc.	50 (possession illimitée)
grue du Canada	ZCGP 1 et 2	du 1 ^{er} sept. au 30 nov.	5 (possession 15)
	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock et de la ZCG 38)	du 1 ^{er} sept. au 6 déc.	5 (possession 15)
bécasse	ZCGP 3 et 4	du 8 sept. au 6 déc.	8 (possession 24)

ANNEXE A (SUITE)

SAISONS DE CHASSE AU GIBIER À PLUME ET AU DINDON SAUVAGE

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4
Espèces	Zones de chasse*	Saisons de chasse	Limites de prises et de possession
E. PERMIS DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE AU GIBIER À PLUME ET PERMIS DE CHASSE AU CERF ET AU GIBIER À PLUME (JEUNE)			
canard, foulque et bécassine	Les parties de la ZCG 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald et de la M.R. de Rosser	du 1 ^{er} sept. au 6 déc.	canard : 8 (possession 24) foulque : 8 (possession 24) bécassine : 10 (poss. 30)
bernache du Canada, bernache de Hutchins, bernache cravant et oie à front blanc	Les parties de la ZCG 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald et de la M.R. de Rosser	du 1 ^{er} au 23 sept. du 1 ^{er} au 10 mars du 24 sept. au 6 déc.	12 (possession 24) 8 (possession 24) 8 (possession 24)
oie des neiges et oie de Ross	Les parties de la ZCG 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald et de la M.R. de Rosser	du 1 ^{er} sept. au 6 déc.	50 (possession illimitée)
grue du Canada	Les parties de la ZCG 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald et de la M.R. de Rosser	du 1 ^{er} sept. au 6 déc.	5 (possession 15)
F. PERMIS DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE DE CONSERVATION PRINTANIÈRE À L'OIE			
oie des neiges et oie de Ross	Les parties de la ZCG 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald et de la M.R. de Rosser	du 15 mars au 31 mai	50 (possession illimitée)
bernache du Canada	Les parties de la ZCG 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald et de la M.R. de Rosser	du 1 ^{er} au 31 mars	8 (possession 24)
G. PERMIS DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE AU GIBIER À PLUME			
canard, foulque et bécassine	ZCGP 1	du 1 ^{er} sept. au 31 oct.	canard : 8 (possession 24) foulque : 8 (possession 24) bécassine : 10 (poss. 30)

ANNEXE A (SUITE)

SAISONS DE CHASSE AU GIBIER À PLUME ET AU DINDON SAUVAGE

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4
Espèces	Zones de chasse*	Saisons de chasse	Limites de prises et de possession
	ZCGP 2	du 8 sept. au 30 nov.	canard : 8 (possession 24) foulque : 8 (possession 24) bécassine : 10 (poss. 30)
	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 24 sept. au 6 déc.	canard ¹ : 8 (possession 24) foulque : 8 (possession 24) bécassine : 10 (poss. 30)
bernache du Canada, bernache de Hutchins, bernache cravant et oie à front blanc	ZCGP 1	du 1 ^{er} sept. au 31 oct.	8 (possession 24)
	ZCGP 2	du 8 sept. au 30 nov.	5 (possession 15)
	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 24 sept. au 6 déc. ²	5 (possession 15)
oie des neiges et oie de Ross	ZCGP 1	du 15 août au 31 oct.	50 (possession illimitée)
	ZCGP 2	du 8 sept. au 30 nov.	50 (possession illimitée)
	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 17 sept. au 6 déc.	50 (possession illimitée)
grue du Canada	ZCGP 1 et 2	du 1 ^{er} sept. au 30 nov.	5 (possession 15)
	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 1 ^{er} sept. au 6 déc.	5 (possession 15)

ANNEXE A (SUITE)

SAISONS DE CHASSE AU GIBIER À PLUME ET AU DINDON SAUVAGE

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4
Espèces	Zones de chasse*	Saisons de chasse	Limites de prises et de possession
bécasse	ZCGP 3 et 4	du 8 sept. au 6 déc.	4 (possession 12)

¹ Dans la ZCGP 4, limite quotidienne de 4 ou possession d'au plus 12 morillons à dos blanc ou morillons à tête rouge ou une combinaison des deux espèces.

² Jusqu'au deuxième dimanche d'octobre, dans les ZCG 13A, 14, 14A, la partie de la ZCG 16 située au sud de la limite nord du township 33, les ZCG 18, 18A, 18B, 18C, 19, 19A, 19B, 20, 21A, 23A, 25 et la ZCGP 4, la chasse est permise d'une demi-heure avant le lever du soleil à midi, heure locale.

H. PERMIS DE RÉSIDENT, DE NON-RÉSIDENT OU DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE DE CONSERVATION PRINTANIÈRE À L'OIE

oie des neiges et oie de Ross	ZCGP 1	du 1 ^{er} avr. au 15 juin	50 (possession illimitée)
	ZCGP 2, 3 et 4 (à l'exception de la ZCG 38, de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 15 mars au 31 mai	50 (possession illimitée)
bernache du Canada	ZCGP 3 et 4 (à l'exception de la ZCG 38, de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 1 ^{er} au 31 mars	8 (possession 24)

I. JOURNÉES DE LA RELÈVE (PERMIS DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE [JEUNE])

canard, foulque et bécassine	ZCGP 1, 2, 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 1 ^{er} au 7 sept.	canard : 8 (possession 24) foulque : 8 (possession 24) bécassine : 10 (poss. 30)
------------------------------	---	-------------------------------	--

ANNEXE A (SUITE)

SAISONS DE CHASSE AU GIBIER À PLUME ET AU DINDON SAUVAGE

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4
Espèces	Zones de chasse*	Saisons de chasse	Limites de prises et de possession
bernache du Canada, bernache de Hutchins, bernache cravant et oie à front blanc	ZCGP 1, 2, 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo, de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock et de la ZCG 38)	du 1 ^{er} au 7 sept.	8 (possession 24)
	Les parties de la ZCG 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald et de la M.R. de Rosser	du 1 ^{er} au 7 sept.	12 (possession 24)
oie des neiges et oie de Ross	ZCGP 1, 2, 3 et 4 (à l'exception de la BFC Shilo et de la zone de surveillance du gibier d'eau Oak Hammock)	du 1 ^{er} au 7 sept.	50 (possession illimitée)

* Zone de chasse au gibier à plume (ZCGP)/zone de chasse au gibier (ZCG)

ANNEXE B
SAISONS DE CHASSE AU CERF

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
A. PERMIS GÉNÉRAL DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE AU CERF ET PERMIS DE CHASSE AU CERF ET AU GIBIER À PLUME (JEUNE)		
Zones 5 à 7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17 et 17B	arc	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète ¹	du 11 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 20 sept. au 17 oct. du 8 au 28 nov.
Zones 12 à 14, 14A, 17A, 18, 18A, 18B, 18C, 19A, 20, 21 et 25	arc	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète ¹	du 11 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zones 16, 19, 19B, 21A, 22, 23, 23A, 24, 25A, 25B, 27 à 32, 34, 34C, 35 et 35A	arc	du 30 août au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète ¹	du 11 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zones 26 et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	arc	du 30 août au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète ¹	du 24 sept. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 1 ^{er} oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 nov. au 12 déc.
Zone 33	arc	du 30 août au 28 nov.
	carabine et arme à feu à chargement par la bouche	du 27 sept. au 10 oct. du 29 nov. au 19 déc.

¹ Pour les personnes âgées de moins de 18 ans

ANNEXE B (SUITE)
SAISONS DE CHASSE AU CERF

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
Zones 34A et 34B	arc	du 30 août au 28 nov.
Les parties de la zone 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald	arc	du 30 août au 28 nov.
	carabine et arme à feu à chargement par la bouche	du 27 sept. au 10 oct. du 29 nov. au 19 déc.
B. PERMIS DE RÉSIDENT DE CHASSE POUR LE DEUXIÈME CERF		
Zone 17A	arc	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zone 22, les parties de la zone 25B indiquées sur le plan n° 20350 déposé au bureau du directeur des Levés ainsi que les zones 27, 28, 29, 29A, 30, 31, 31A, 32 et 35A	arc	du 30 août au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zones 26 et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	arc	du 30 août au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 1 ^{er} oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zone 34A	arc	du 30 août au 28 nov.
Zone 33 et les parties de la zone 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald	arc	du 30 août au 28 nov.
	carabine et arme à feu à chargement par la bouche	du 27 sept. au 10 oct. du 29 nov. au 19 déc.
C. PERMIS DE RÉSIDENT DE CHASSE POUR LE TROISIÈME CERF		
Zone 26	arc	du 30 août au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 1 ^{er} oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 nov. au 12 déc.
Zone 34A	arc	du 30 août au 28 nov.

ANNEXE B (SUITE)
SAISONS DE CHASSE AU CERF

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
Les parties de la zone 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald	arc	du 30 août au 28 nov.
	carabine et arme à feu à chargement par la bouche	du 27 sept. au 10 oct. du 29 nov. au 19 déc.
D. PERMIS GÉNÉRAL DE NON-RÉSIDENT POUR LA CHASSE AU CERF		
Zones 5 à 7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17 et 17B	arc	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 20 sept. au 17 oct. du 8 au 28 nov.
Zones 12, 13, 13A, 14, 14A, 17A, 18 à 18C, 19A, 20, 21, 23A et 25	arc	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zones 16, 19, 19B, 21A, 22, 23, 23A, 24, 25A, 25B, 27 à 32, 34, 34C, 35 et 35A	arc	du 30 août au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zones 26 et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	arc	du 30 août au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 1 ^{er} oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 nov. au 12 déc.
Zone 33	arc	du 30 août au 28 nov.
Zones 34A et 34B	arc	du 30 août au 28 nov.

ANNEXE B (SUITE)
SAISONS DE CHASSE AU CERF

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
E. PERMIS GÉNÉRAL DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE AU CERF		
Zones 5 à 7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17 et 17B	tout équipement	du 20 sept. au 17 oct. du 8 au 28 nov.
Zones 12 à 14, 14A, 16, 17A, 18 à 21, 21A, 23, 23A, 25, 34 et 35	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zones 26 et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	tout équipement	du 8 nov. au 12 déc.
F. PERMIS DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE À L'ARC AU CERF		
Zones 5 à 8, 10, 11, 12 à 14, 14A, 15, 15A, 17, 17A, 17B, 18 à 18C, 19A, 20, 21 et 25	arc	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov.
Zones 16, 19, 19B, 21A, 22, 23, 23A, 24, 25A, 25B, 26, 27 à 32, 34, 34C, 35, 35A et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	arc	du 30 août au 7 nov.
Zones 33, 34A et 34B	arc	du 30 août au 28 nov.
G. PERMIS DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE AU CERF AU MOYEN D'ARMES À FEU À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE		
Zones 5 à 8, 10, 11, 12 à 14, 14A, 15, 15A, 16, 17, 17A, 17B, 18 à 21, 21A, 23, 23A, 25, 34 et 35	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
Zones 26 et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 1 ^{er} oct. au 7 nov.

ANNEXE C
SAISONS DE CHASSE AU WAPITI

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Saisons de chasse	Limites de prises
A. PERMIS TIRÉ AU SORT DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE À L'ARC AU WAPITI		
Zone 13	du 30 août au 19 sept.	1 wapiti
Zones 13A et la partie de la zone 14 située à l'ouest de la forêt provinciale Swan-Pelican et au sud de la baie Dawson sur le lac Winnipegosis	du 30 août au 19 sept.	1 wapiti
Zone 18A	du 30 août au 19 sept.	1 wapiti
Zones 18 et 18B	du 30 août au 19 sept.	1 wapiti
Zone 18C	du 30 août au 19 sept.	1 wapiti
Zones 19 et 19A	du 30 août au 19 sept.	1 wapiti
Zone 20	du 30 août au 19 sept.	1 wapiti
Zone 21	du 30 août au 19 sept.	1 wapiti
Zone 25	du 30 août au 26 sept.	1 wapiti
Zones 23 et 23A	du 30 août au 7 nov.	1 wapiti ou 1 orignal
Zone 25A	du 30 août au 26 sept.	1 wapiti
Zones 28 et 31A	du 30 août au 19 sept.	1 wapiti
Zones 29 et 29A	du 30 août au 19 sept.	1 wapiti
Zone 30 (à l'exception de la BFC Shilo)	du 30 août au 26 sept.	1 wapiti
B. PERMIS GÉNÉRAL TIRÉ AU SORT DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE AU WAPITI		
Zones 13, 13A et la partie de la zone 14 située à l'ouest de la forêt provinciale Swan-Pelican et au sud de la baie Dawson sur le lac Winnipegosis	du 4 au 17 oct.	1 wapiti mâle
Zones 13, 13A et la partie de la zone 14 située à l'ouest de la forêt provinciale Swan-Pelican et au sud de la baie Dawson sur le lac Winnipegosis	du 13 au 19 déc.	1 wapiti
Zones 18, 18A, 18B et 18C	du 4 au 17 oct.	1 wapiti mâle
Zone 18	du 13 au 19 déc.	1 wapiti
Zone 18A	du 13 au 19 déc.	1 wapiti
Zone 18B	du 13 au 19 déc.	1 wapiti

ANNEXE C
SAISONS DE CHASSE AU WAPITI

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Saisons de chasse	Limites de prises
Zone 18C	du 13 au 19 déc.	1 wapiti
Zones 19 et 19A	du 13 au 19 déc.	1 wapiti
Zone 20	du 27 sept. au 17 oct.	1 wapiti mâle
Zones 21 et 25	du 27 sept. au 17 oct.	1 wapiti mâle
Zones 21 et 25	du 13 au 19 déc.	1 wapiti
Zone 23	du 29 nov. au 19 déc.	1 wapiti ou 1 orignal
Zone 23	du 27 déc. au 9 janv.	1 wapiti ou 1 orignal
Zone 23	du 10 au 23 janv.	1 wapiti ou 1 orignal
Zone 23A	du 29 nov. au 19 déc.	1 wapiti ou 1 orignal
Zone 23A	du 27 déc. au 9 janv.	1 wapiti ou 1 orignal
Zone 23A	du 10 au 23 janv.	1 wapiti ou 1 orignal
Zone 25A	du 13 au 19 déc.	1 wapiti
Zones 28 et 31A	du 27 sept. au 17 oct.	1 wapiti
Zones 28 et 31A	du 13 au 19 déc.	1 wapiti
Zones 29 et 29A (à l'exception des parties du pâturage communautaire de Turtle Mountain indiquées sur le plan n° 20649 déposé au bureau du directeur des Levés)	du 27 sept. au 17 oct.	1 wapiti mâle
Zones 29 et 29A	du 13 au 19 déc.	1 wapiti
Zone 30 (à l'exception de la BFC Shilo)	du 27 sept. au 17 oct.	1 wapiti mâle

C. PERMIS GÉNÉRAL TIRÉ AU SORT DE RÉSIDENT PROPRIÉTAIRE DE BIENS-FONDS POUR LA CHASSE AU WAPITI

Zone 13A	du 27 sept. au 10 oct. du 29 nov. au 12 déc.	1 wapiti sans bois
Zone 18A	du 27 sept. au 10 oct. du 29 nov. au 12 déc.	1 wapiti sans bois
Zone 18B	du 27 sept. au 10 oct. du 6 au 12 déc.	1 wapiti sans bois
Zone 18C	du 27 sept. au 10 oct. du 6 au 12 déc.	1 wapiti sans bois

ANNEXE C
SAISONS DE CHASSE AU WAPITI

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Saisons de chasse	Limites de prises
Zones 19 et 19A	du 27 sept. au 10 oct. du 6 au 12 déc.	1 wapiti sans bois
Zones 21 et 25	du 29 nov. au 12 déc.	1 wapiti sans bois
Zones 23 et 23A	du 30 août au 7 nov. du 13 au 19 déc. du 27 déc. au 2 janv.	1 wapiti ou 1 orignal
Zone 25A	du 29 nov. au 12 déc.	1 wapiti sans bois
Zones 28 et 31A	du 29 nov. au 12 déc.	1 wapiti sans bois
Zones 29 et 29A	du 29 nov. au 12 déc.	1 wapiti sans bois
Zone 30 (à l'exception de la BFC Shilo)	du 27 sept. au 24 oct.	1 wapiti

ANNEXE D
SAISONS DE CHASSE À L'ORIGINAL

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Saisons de chasse	Limites de prises
A. PERMIS DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE À L'ARC À L'ORIGINAL		
Zones 2A, 4, 6A, 7, 9, 9A et 11	du 30 août au 19 sept.	1 orignal mâle
B. PERMIS TIRÉ AU SORT DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE À L'ARC À L'ORIGINAL		
Zones 27, 28 et 31A	du 20 sept. au 17 oct.	1 orignal mâle
C. PERMIS GÉNÉRAL TIRÉ AU SORT DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE À L'ORIGINAL		
Zone 5	du 20 sept. au 17 oct.	1 orignal mâle
Zone 6	du 20 sept. au 17 oct.	1 orignal mâle
Zone 8	du 20 sept. au 17 oct.	1 orignal mâle
Zones 15 et 15A	du 20 sept. au 17 oct.	1 orignal mâle
	du 29 nov. au 12 déc.	1 orignal mâle
Zone 20	du 20 sept. au 17 oct.	1 orignal mâle
Zones 27, 28 et 31A	du 29 nov. au 5 déc.	1 orignal mâle
D. PERMIS GÉNÉRAL DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE À L'ORIGINAL ET PERMIS POUR LA CONSERVATION DES ORIGNAUX		
Zones 1, 2, 3 et 3A	du 30 août au 19 déc.	1 orignal mâle
Zones 2A, 17 et 17B	du 20 sept. au 17 oct. du 29 nov. au 12 déc.	1 orignal mâle
Zone 9	du 20 sept. au 17 oct. du 29 nov. au 19 déc.	1 orignal mâle
E. PERMIS GÉNÉRAL DE NON-RÉSIDENT POUR LA CHASSE À L'ORIGINAL		
Zones 1, 2, 3 et 3A	du 30 août au 17 oct.	1 orignal mâle
Zones 9, 17 et 17B	du 20 sept. au 17 oct.	1 orignal mâle
F. PERMIS GÉNÉRAL DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE À L'ORIGINAL		
Zones 1, 2, 3 et 3A	du 30 août au 17 oct.	1 orignal mâle
Zones 9, 17 et 17B	du 20 sept. au 17 oct.	1 orignal mâle

ANNEXE D (SUITE)
SAISONS DE CHASSE À L'ORIGNAL

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Saisons de chasse	Limites de prises
G. PERMIS DE RÉSIDENT DE CHASSE POUR LA CONSERVATION DES ORIGNAUX		
Zones 4, 7, 7A, 9A, 10, 11 et 17A	du 20 sept. au 17 oct. du 29 nov. au 12 déc.	1 orignal mâle
Zone 6A	du 20 sept. au 17 oct.	1 orignal mâle

ANNEXE E
SAISONS DE CHASSE AU CARIBOU

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Saisons de chasse	Limites de prises
A. PERMIS GÉNÉRAL DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE AU CARIBOU		
Zone 1 – automne	du 30 août au 31 oct.	1 caribou
Zone 1 – hiver	du 1 ^{er} nov. au dernier jour de févr. de l'année suivante	1 caribou
Zone 2	du 22 nov. au 31 janv.	1 caribou
Zone 3 (à l'exception de la zone de gestion de la faune de Kaskatamagan)	du 30 août au 30 sept.	1 caribou
Zone 3 (y compris la zone de gestion de la faune de Kaskatamagan)	du 1 ^{er} oct. au 31 janv.	1 caribou
B. PERMIS GÉNÉRAL DE NON-RÉSIDENT ET DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE AU CARIBOU		
Zone 1	du 30 août au 18 oct.	1 caribou
C. PERMIS GÉNÉRAL DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE AU DEUXIÈME CARIBOU		
Zone 1	du 30 août au 31 oct. du 1 ^{er} nov. au dernier jour de févr. de l'année suivante	1 caribou
D. PERMIS GÉNÉRAL DE NON-RÉSIDENT ET DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE AU DEUXIÈME CARIBOU		
Zone 1	du 30 août au 18 oct.	1 caribou

ANNEXE F
SAISONS DE CHASSE À L'OURS NOIR

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
A. PERMIS GÉNÉRAL DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE À L'OURS NOIR ET PERMIS DE CHASSE À L'OURS NOIR (JEUNE)		
Zones 1 à 3A, 7A, 9, 9A, 17 et 17B	tout équipement	du 26 avril au 30 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.
Zones 4 à 7, 8, 10 à 12, 13A à 16, 17A, 18A à 21A et 26 (à l'exception de l'île Hecla)	tout équipement	du 26 avril au 20 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.
Zones 22 à 25B, 30 (à l'exception de la BFC Shilo), 34, 34C, 35, 35A et 36	tout équipement	du 26 avril au 13 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.
Zones 13 et 18	tout équipement	du 26 avril au 20 juin du 15 août au 19 sept.
Zones 34A et 34B	arc	du 26 avril au 13 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.
B. PERMIS GÉNÉRAL DE NON-RÉSIDENT POUR LA CHASSE À L'OURS NOIR		
Zones 1 à 3A, 7A, 9, 9A, 17 et 17B	tout équipement	du 26 avril au 30 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.
Zones 4 à 7, 8, 10 à 12, 13A à 16, 17A, 18A à 21A et 26 (à l'exception de l'île Hecla)	tout équipement	du 26 avril au 20 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.
Zones 22 à 25B, 30 (à l'exception de la BFC Shilo), 34, 34C, 35, 35A et 36	tout équipement	du 26 avril au 13 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.
Zones 13 et 18	tout équipement	du 26 avril au 20 juin du 15 août au 19 sept.
Zone 34B	arc	du 26 avril au 13 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.
C. PERMIS GÉNÉRAL DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE À L'OURS NOIR		
Zones 1, 2A, 3, 3A, 7A, 9, 9A, 17 et 17B	tout équipement	du 26 avril au 30 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.
Zones 4 à 7, 8, 10 à 12, 13A à 16, 17A, 18A à 21A et 26 (à l'exception de l'île Hecla)	tout équipement	du 26 avril au 20 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.

ANNEXE F
SAISONS DE CHASSE À L'OURS NOIR

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
Zones 22 à 25B, 34, 35, 35A et 36	tout équipement	du 26 avril au 13 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.
Zones 13 et 18	tout équipement	du 26 avril au 20 juin du 15 août au 20 sept.
Zone 34B	arc	du 26 avril au 13 juin du 15 août au 1 ^{er} nov.

ANNEXE G
SAISONS DE CHASSE AU LOUP GRIS

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Saisons de chasse	Limites de prises
TOUT PERMIS DE CHASSE AU GROS GIBIER DE L'ANNÉE COURANTE		
Toutes les ZCG, à l'exception des zones 18, 18A, 18B, 18C, 26 et 38	du 30 août au 31 mars	1 loup
Zones 18, 18A, 18B, 18C et 26	du 30 août au 31 mars	2 loups

ANNEXE H
SAISONS DE CHASSE AU COYOTE

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Saisons de chasse	Limites de prises

TOUT PERMIS DE CHASSE AU GROS GIBIER DE L'ANNÉE COURANTE

Toutes les ZCG, à l'exception de la zone 38	du 30 août au dernier jour de févr. de l'année suivante	1 coyote
---	---	----------